

Junglinster, le 15 juin 2022

AVIS AU PUBLIC

Plan d'aménagement général (PAG)

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster
Boîte postale 14
L-6101 Junglinster
T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeu. jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, dans sa séance du 03 juin 2022, a décidé d'entamer une modification ponctuelle du PAG concernant des fonds sis à Godbrange, au lieu-dit « rue du Cimetière ».

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la proposition de modification ponctuelle avec l'étude préparatoire et la fiche de présentation est déposée à partir du 16 juin 2022 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture pendant trente jours complets où le public peut en prendre connaissance.

La version électronique du projet avec toutes les pièces à l'appui est également disponible le site internet : www.junglinster.lu

Seule les pièces déposées à la maison communale font foi.

Une réunion d'information pour les intéressé(e)s, aura lieu lundi, le 27 juin 2022 à 15.00 heures en la maison communale à Junglinster, salle des séances.

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les observations et objections contre la proposition de modification doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées pour le 15 juillet 2022 inclus au plus tard.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

